

Forestiers et apiculteurs lotois signent une convention

Environnement



Eric Simon et Guy Delpuech très heureux de la signature de cette convention entre les deux parties prenantes.

A l'occasion de l'assemblée générale du Centre d'études techniques et économiques de la forêt du Lot qui avait lieu ce samedi 10 mars à Saint Céré, une convention de partenariat a été signée par le président du syndicat des forestiers privés du Lot, Éric Simon, et le président du syndicat apicole de ce même département La Ruche du Quercy, Guy Delpuech. Cette convention a pour vocation de faciliter l'installation de ruches dans les parcelles forestières des adhérents du syndicat forestier, en précisant les rôles, les droits et devoirs de chacune des parties. Cette convention ne constitue qu'un guide de bonnes pratiques et ne saurait en aucune façon obliger les forestiers adhérents à accueillir des ruches : cela reste du domaine d'un accord particulier et bipartite entre chaque apiculteur et chaque forestier.

Protection des abeilles qui pollinisent la flore de forêt

La forêt privée dans le Lot représente 215 000 ha détenus par 47 500 propriétaires. Les propriétaires possèdent en moyenne moins d'une dizaine d'ha. Cette convention contribue à la protection des abeilles et au maintien d'une relation harmonieuse entre l'homme et l'abeille. Assurant 80 % de la pollinisation des plantes à fleurs, l'abeille joue un rôle déterminant dans leur reproduction et leur diversification. C'est donc un facteur essentiel dans le maintien de la biodiversité et dans l'alimentation humaine.

[Accédez à 100% des articles locaux à partir d'1€/mois](#)

Le monde des abeilles est confronté aux pesticides répandus sur les champs qui causent une véritable hécatombe parmi nos amies jaunes et noires. De surcroît, les miels de châtaignier d'acacia ou d'autres essences sylvicoles sont réputés pour leurs saveurs si particulières. Les apiculteurs ont donc tout intérêt à installer des ruches dans les bois, d'autant que pour les propriétaires forestiers les abeilles permettent de polliniser la flore forestière et les arbres et ainsi d'assurer la biodiversité.

Au vu de ces éléments, la collaboration entre forestiers et apiculteurs semble une évidence que Philippe Bayard, secrétaire du syndicat des propriétaires forestiers du Lot, a voulu promouvoir en proposant la signature d'une convention entre ces deux communautés, après avoir constaté les bienfaits d'une telle démarche en Seine-et-Marne.

La Dépêche du Midi